



COMMUNE DE NOTHALTEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 07 avril 2026 à 18 h30

Par suite d'une convocation en date du 26 mars 2026, les membres du conseil municipal de la commune de Nothalten se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Marc REIBEL, Nicolas OLLIVIER, Cathy BADER, Rodolphe KOPP, Ludovic HASSENFORDER, Melissa HERRMANN, Inès LAUERER-SCHMITT, Julien RAUSCHER ;

Excusés : Anne KOCH-DESAILLY, Josselin CLO, Sabine KOCH (procuration à Cathy BADER)

Secrétaire de séance : Melissa HERRMANN

N 07.04.26 – 04 : Vote des taux taxes locales 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, -

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer les taux d'imposition en 2026 à :

TH : 19.58 %

TFB : 27.10 %

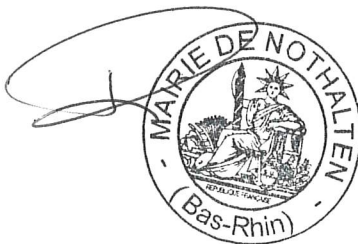
TFNB : 47.72 %

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire,
Marc REIBEL

La Secrétaire,
Melissa HERRMANN



Accusé de réception en préfecture
067-216703371-20260407-N070426_04-DE
Reçu le 08/04/2026

